Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-direction de la santé et de protection animales** **Bureau de la santé animale** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDSPA/2015-413** **28/04/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGAL/SDSPA/N2007-8037 du 31/01/2007 : généralisation de la prophylaxie de l'IBR
Nombre d'annexes : 0

Objet : Reconnaissance de la Moselle comme département à situation épidémiologique favorable vis-à-vis de l'IBR

Destinataires d'exécution
DD(CS)PP ACERSA ADILVA ANSES GDS France SNGTV

Résumé : Le département de la Moselle est considéré comme département à situation épidémiologique favorable vis-à-vis de l'IBR, en application de l'arrêté du 27 novembre 2006.

Textes de référence : Arrêté ministériel du 27 novembre 2006 modifié fixant des mesures de prophylaxie collective de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)

BSA / 1504053

En application de l'article 1er de l'arrêté du 27 novembre 2006 sus-visé, les résultats de la surveillance sur les deux dernières campagnes de prophylaxie (2012/2013 et 2013/2014) amènent à constater que la prévalence annuelle des cheptels est inférieure à 1 % depuis deux ans, et permettent ainsi de considérer le département de la Moselle comme département à situation épidémiologique favorable vis-à-vis de l'IBR.

L'annexe II de la note de service DGAL/SDSPA/N2007-8037 du 31 janvier 2007 est modifiée comme suit. Cette disposition prend effet à compter du 1er juin 2015 (à l'issue de la campagne de prophylaxie 2014/2015).

Annexe II : Liste des départements reconnus à situation épidémiologique favorable

A compter du 1er juin 2015

N°	NOM
22	Côtes-d'Armor
25	Doubs
29	Finistère
35	Ille-et-Vilaine
56	Morbihan
57	Moselle

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT